

### Domaines d'application

SHERADAN s'utilise dans tous les appareils électrolytiques courants (même ceux avec un bac en aluminium et tous les appareils de la marque Wieland).

### Température du bain

Elle doit s'élever à 40°C au moins avant de commencer le processus. Elle ne doit pas dépasser 60°C au cours du processus. Il est avantageux d'utiliser un appareil, pour lesquels une température du bain est constante, c'est à dire un appareil équipé d'un refroidisseur.

### Conductibilité

SHERADAN possède une très bonne conductibilité. Veuillez veiller à ce que l'intensité du courant soit toujours modérée (env. 3-5 Amp.).

Si vous avez une intensité du courant plus élevée, cela procurera au métal une surface plus rugueuse et un aspect mat de surface.

### Mouvement du bain

Les bains provoquant un mouvement sont souvent plus avantageux.

### Durée d'utilisation

L'utilisation du bain est rapidement réduite, lorsqu'on y mélange de l'eau (même en quantité infime). Les parties à travailler doit être toujours parfaitement sèches.

### Crochets

L'utilisation de crochets en cuivre occasionnent la formation d'un dépôt rapidement dans le bain. N'hésitez pas à utiliser les crochets en titane SHERA.

### SHERADECALON

Nous avons développé un liquide SHERADECALON permettant de protéger le bain en surface. D'un part, ce liquide évite la diffusion dans l'air de vapeurs acides et évite la pénétration d'eau dans le bain = utilisation plus longue.

### Elimination

Eliminer dans le respect des lois en vigueur sur les déchets.  
(Code des déchets 110106)

### Garantie

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG est certifié DIN EN ISO13485 et garantit une première qualité à ses produits, grâce aux contrôles effectués en permanence à tous les stades de la production. Nos modes d'emploi se basent sur nos tests en laboratoires et sur nos expériences. Les spécifications techniques sont indicatives mais peuvent être obtenues en suivant absolument à la lettre ce mode d'emploi. L'utilisateur est seul responsable de la façon dont il emploie les produits. Nous ne pouvons être tenus responsables de résultats insatisfaisants, étant donné que nous n'avons aucune influence sur la mise en œuvre des produits. Les dédommagements, qui toutefois peuvent s'effectuer, se limitent uniquement à la valeur commerciale du produit.

